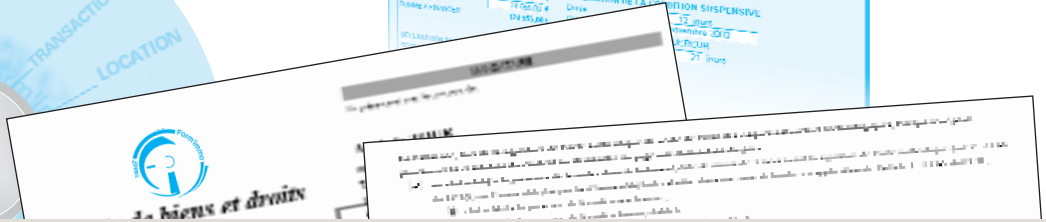
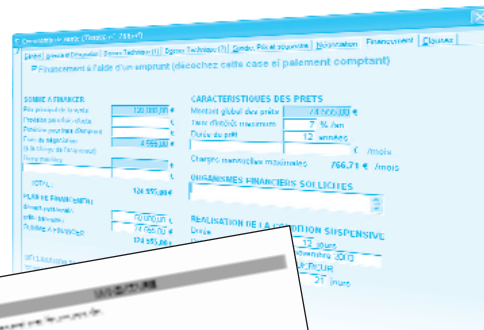




tissot

Form'immo v. 4.1  
Les e-formulaires



## Les documents Tissot dans votre PC

### POURQUOI UN LOGICIEL DE FORMULAIRES ?

**Form'immo, logiciel édité par TISSOT**, facilite la rédaction des imprimés juridiques immobiliers.

Les formulaires que vous utilisez habituellement sont intégrés dans votre ordinateur.

Le **remplissage simplifié**, les **fonctions automatisées** (transfert des informations d'un formulaire à l'autre, conversion des chiffres en lettres,...) permettent d'éditer rapidement vos formulaires.

La **mise à jour gratuite** des imprimés via une connexion internet vous garantit une totale **sécurité juridique**.

La **suppression des formulaires papier**, la **disponibilité dans votre PC d'un large éventail de formulaires** (1) de transaction et de location optimisent votre gestion et diminuent le coût de fonctionnement de votre société (pas de minimum de commande par référence, pas de frais de port, pas de délai de livraison).

### COMMENT ÇA MARCHE ?

L'application **s'installe automatiquement** à partir du CD-ROM.

**Form'immo ne nécessite pas de formation spécifique** pour les personnes connaissant l'environnement windows et utilisant déjà les formulaires **TISSOT**.

Vous remplissez les zones de saisie d'un formulaire, visualisez votre document et imprimez un spécimen, ceci sans la moindre dépense d'unité de crédit.

Votre **compteur de droits d'impression** n'est débité qu'à l'impression finale, suivant la valeur définie de l'acte juridique (1).

#### Les POINTS FORTS de Form'immo :

- Prise en main instantanée
- Nombreux documents disponibles
- Garantie des imprimés TISSOT
- Fonction réseau
- Mise à jour **juridique** automatisée
- Personnalisation graphique
- Aperçu avant impression
- Impression gratuite de spécimens
- Envoi par e-mail de projets
- Documents franco/anglais
- Transfert de données entre les différents formulaires

#### Configuration minimum :

IBM PC et compatibles - Pentium III - 256 Mo RAM - 300 Mo disponibles sur le disque dur - Tout type d'imprimante jet d'encre ou laser compatible Windows - Accès Internet avec adresse e-mail - Windows 98 et supérieur.

(1) Liste des formulaires disponibles et valeur unitaire au verso.



## LISTE ET VALEUR UNITAIRE DES FORMULAIRES DISPONIBLES

(liste non exhaustive, sujette à modification)

Réf.	Intitulé	Valeur en unités de crédit
772	Mandat de vente sans exclusivité.....	3
782	Mandat de vente exclusif.....	3
784	Mandat de vente "Accord" (semi-exclusif).....	3
673	Mandat de vente sans exclusivité en cas de démarchage.....	3
6730	Mandat de vente sans exclusivité franco/anglais - démarchage -.....	10 (3 unités + 7 unités)
683	Mandat de vente exclusif en cas de démarchage.....	3
684	Mandat de vente "Accord" (semi-exclusif) en cas de démarchage.....	3
793	Délégation de mandat.....	3
794	Avenant au mandat de vente.....	2
705	Lettre proposition d'achat.....	3
720	Mandat de recherche.....	3
7120	Mandat de recherche franco/anglais.....	10 (3 unités + 7 unités)
746	Promesse de vente.....	11
766	Compromis de vente.....	11
7660	Compromis de vente franco/anglais.....	18 (11 unités + 7 unités)
224	Bon de visite.....	1
74	Notification par lettre R.A.R.....	2
787	Note de frais, commissions, honoraires.....	1
776	Reconnaissance d'honoraires.....	1
748	Mandat général de gestion.....	3
648	Mandat général de gestion en cas de démarchage.....	3
148	Mandat de gestion restreint à la location.....	3
170	Mandat de location sans exclusivité.....	3
173	Mandat de location exclusif.....	3
171	Mandat de location sans exclusivité en cas de démarchage.....	3
172	Mandat de location exclusif en cas de démarchage.....	3
34	Contrat de location, locaux vacants non meublés (loi du 06.07.89).....	9
36	Renouvellement contrat de location (loi du 06.07.89).....	9
338	Contrat de location pour meublé habitation principale (étudiants, hôtels meublés,...) résidence secondaire, logement de fonction,... (exclu de la loi du 06.07.89).....	8
29	Contrat de location locaux professionnels ou association (exclu de la loi du 06.07.89).....	8
750	<b>NOUVEAU</b> Contrat de location meublée saisonnière.....	4
7500	<b>NOUVEAU</b> Contrat de location meublée saisonnière franco/anglais.....	11 (4 unités + 7 unités)
222	Contrat de location pour garage, parking, remise (exclu de la loi du 06.07.89).....	6
846	Bail commercial 3/6/9 ans (décret du 30.09.53).....	8
844	Bail commercial de courte durée (moins de 2 ans, exclu du décret du 30.09.53).....	8
941	Liste "entretien et réparations locatives".....	1
942	Liste "charges récupérables".....	1
143	Acte de caution solidaire.....	3
86	Congé donné par le bailleur en vue d'habiter le logement.....	2
87	Congé donné par le bailleur en vue de vendre le logement.....	2
88	Congé donné par le bailleur pour motif légitime et sérieux.....	2
90/80	Congé donné par le bailleur :.....	2
	- locaux meublés constituant l'habitation principale du locataire	
	- locations soumises au code civil (professionnelle, meublée, association, garage, remise...)	



Les e-formulaires

**TARIF DU LOGICIEL FORM'IMMO :** Licence poste principal 260 € h.t.  
Licence poste supplémentaire 130 € h.t.

### TARIF DES UNITÉS DE CRÉDIT :

Le pack de 250 unités (minimum obligatoire) 70 € h.t.  
Le pack de 500 unités (minimum conseillé) 125 € h.t.  
Le pack de 1000 unités 240 € h.t.

### Valeur de l'unité de crédit selon la quantité commandée :

de 250 à 499	0,28 € h.t.	l'unité de crédit
de 500 à 999	0,25 € h.t.	" "
à partir de 1000	0,24 € h.t.	" "



***Vente de biens et droits  
immobiliers***  
**sous conditions suspensives**

**Les soussignés :**

**VENDEUR(s), d'une part,**

**Mr JEANNOT**  
**30, rue de Verneuil**  
**75007 PARIS**

**Mr et Mme GHOST**  
**142, impasse des Lilas**  
**93500 PANTIN**

**MANDATAIRE**

En présence et avec le concours de :

Arnaud François

**Agence de la Grisetete**

**19 rue Lagrange**

**75005 PARIS 5e**

0144417107

Activité Professionnelle : Agent immobilier

Carte Professionnelle N° : 78975-63T préfecture du val de marne

Garantie Financière : AGIPSCE SAS

Montant : 116000000 €

**SPECIMEN**

**ACQUÉREUR(s), d'autre part,**

**Mme WILLAM**  
**ZAC des Gaudines**  
**69000 LYON**

**Mr ADS**  
**3, pl des Ecoles**  
**34000 MONTPEL**

*Étant précisé que, si la vente intervient entre plusieurs vendeurs ou acquéreurs, les uns et les autres agiront conjointement et solidairement entre eux et seront dénommés dans les présentes "Le VENDEUR" et "L'ACQUÉREUR" au singulier,*

**ont convenu et arrêté ce qui suit :**

Le vendeur, en s'obligeant et en obligeant ses héritiers et ayants-droit solidairement entre eux, fussent-ils mineurs ou incapables, à toutes les garanties ordinaires et de droit les plus étendues, **vend à l'acquéreur qui accepte et s'engage à acquérir, sous réserve des conditions suspensives énoncées aux présentes,** les biens et droits immobiliers désignés ci-après :

# CONTRAT DE LOCATION

Loi n° 89-462 du 6. 7. 89 modifiée

LOCAUX VACANTS NON MEUBLÉS

## Entre les soussignés

BAILLEUR (à remplir obligatoirement) Dénommé "le bailleur"

**Mr DERLABARRE**  
15, quai de la Bétonnière  
40000 BIARRITZ

- HABITATION PRINCIPALE**  
 **PROFESSIONNEL et HABITATION PRINCIPALE**

MANDATAIRE

En présence et avec le concours de : **Didier Gratière**  
**Agence de la Grisette**  
19 rue Lagrange  
75005 PARIS Se  
0144417107  
Activité Professionnelle : Agent immobilier  
Carte Professionnelle N° : 78975-63T préfecture du val de marne  
Garantie Financière : AGIPSCE SAS  
Montant : 116000000 €

**SPÉCIMEN**

LOCATAIRE(S) : dénommé(s) "LE LOCATAIRE" (au singulier)

**Mr et Mme TOUCAN**  
1, rue de la libération  
75000 PARIS

**Mr BERRY**  
14, quai de l'Ecluse  
74000 ANNECY

## Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

### LOCAUX

Adresse : **12 quai de la betonniere**  
**40000 BIARRITZ**

<b>Consistance</b>	<b>Nombre de pièces principales : 3</b> <i>destinées au séjour ou au sommeil, chambre isolée... au sens de l'art.R111-1 al.3 du C.C.H.</i>	<b>Surface ou volume habitable : 67m<sup>2</sup></b> <i>au sens de l'art.R111-1 al.2 et 3 du C.C.H.</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/>	<b>Désignation des locaux et équipements privatifs :</b> <b>Appartement de 97 m<sup>2</sup></b> <b>4 pièces</b> <b>numéro de lot 846</b> <b>Belle vue sur la plage</b>	
<b>Dépendances</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Garage n° 74 <input type="checkbox"/> Stationnement n° <input checked="" type="checkbox"/> Cave n° 12 <input type="checkbox"/>		

### Énumération des parties et équipements communs

- |   |   |   |   |                          |
|---|---|---|---|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Gardiennage | <input checked="" type="checkbox"/> Ascenseur | <input checked="" type="checkbox"/> Antenne TV collective | <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage collectif | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Interphone  | <input type="checkbox"/> Vide-ordures         | <input type="checkbox"/> Espace(s) vert(s)                | <input type="checkbox"/> Eau chaude collective          | <input type="checkbox"/> |

DURÉE INITIALE DU CONTRAT (Voir Conditions Générales Chapitre I)

### BAILLEUR "PERSONNE PHYSIQUE" ou "SOCIÉTÉ CIVILE FAMILIALE" :

- 3 ANS AU MOINS, soit 3 ans.  
 INFÉRIEURE à 3 ANS (mais d'au moins 12 mois), soit \_\_\_\_\_ mois, durée motivée par l'événement suivant :  
RAISONS PROFESSIONNELLES ou FAMILIALES du BAILLEUR :

### BAILLEUR "PERSONNE MORALE" :

- 6 ANS AU MOINS, soit \_\_\_\_\_ ans.

# ENGAGEMENT DE LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

à ne remplir qu'en cas de locaux classés\*

Classement : **5** étoiles  
par arrêté préfectoral n° :  
**758-6**  
en date du **12 juillet 2008**

Référence (le cas échéant) : **457**

## BAILLEUR : dénommé "LE BAILLEUR"

**Mr DERLABARRE**  
15, quai de la Bétonnière  
40000 BIARRITZ

## MANDATAIRE

En présence et avec le concours de : **David Lantié-Couperie**  
**Agence de la Grisetete**  
19 rue Lagrange  
75005 PARIS 5e  
0144417107  
Activité Professionnelle : Agent immobilier  
Carte Professionnelle N° : 78975-63T préfecture du val de marne  
Garantie Financière : AGIPSCE SAS  
Montant : 116000000 €

## LOCATAIRE(S) : dénommé(s) "LE LOCATAIRE" (au singulier)

**M et Mle DUPONT**  
19 RUE LAGRANGE  
75005 PARIS

**M. DUPOND**  
4, imp des Oiseaux  
75000 PARIS

### Le BAILLEUR et le LOCATAIRE ont convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur loue au locataire qui accepte, à titre de location saisonnière, les locaux meublés ci-après désignés :

#### DÉSIGNATION DES LOCAUX

Adresse : **19, rue Lagrange**  
**75005 PARIS V**

#### Type de logement

Nombre de pièces : **4**

Surface : **87m<sup>2</sup>**

- Appartement  
 Villa  
 Bungalow  
 Chalet

#### Désignation des locaux :

**Appartement de 87 m<sup>2</sup> faisant face à Notre Dame de Paris..., tel que désigné dans l'état descriptif remis avant la rédaction de la présente location au locataire qui le reconnaît, et dont un exemplaire est annexé au contrat.**

#### INFORMATIONS PRATIQUES

##### COMMENT RÉSERVER?

Le candidat locataire devra renvoyer le présent contrat dûment signé et accompagné de la somme demandée pour la réservation.

**Attention :** - S'il s'agit d'une location classée, cette somme constitue des arrhes;  
- S'il s'agit d'une location non classée, cette somme est au choix des parties, soit un acompte, soit des arrhes.

##### ORGANISATION DE L'ARRIVÉE :

Le locataire devra prévenir à l'avance du jour, ainsi que de l'heure approximative de son arrivée et faire en sorte de se présenter les jours ouvrables.

A la remise des clés, le solde de la location ainsi que le montant du dépôt de garantie prévus ci-après lui seront demandés.

##### ORGANISATION DU DÉPART :

Sauf accord préalable du bailleur, les locaux devront être libérés au plus tard pour le jour et l'heure prévus ci-après.

##### ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE DU MOBILIER :

L'état des lieux et l'inventaire détaillé du mobilier sont établis conjointement entre les parties à l'entrée dans les lieux du locataire et à la libération des locaux par le locataire sur rendez-vous préalable.

Le cas échéant, le locataire a un délai de 3 jours pour constater l'état des lieux lors de son arrivée ou de son départ.

S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu les lieux loués en bon état de réparations locatives et doit les rendre tels sauf la preuve contraire (art.1731 du code civil).

\* Pour toute information sur le classement des meublés, s'adresser à la mairie. Pour obtenir le classement, déposer la demande (cerfa n° 11819\*01) en mairie qui transmettra à la préfecture (arrêté du 28.12.76 modifié par l'arrêté du 01.04.97).